

chemin du Closel 5
1020 Renens VD
Téléphone: +41 77 409 49 59
E-mail: leonard.favre@gmail.com
URL: www.fixme.ch/wiki/Long_Andre

Commission du fonds pour le développement
durable de la Ville de Renens
CTC
Rue du Lac 14
1020 Renens VD

Renens, le 6 octobre 2015

**Demandes de l'Association Long André Renens à la Commission du fonds communal
pour le développement durable, réunie le 4.11.2015**

Mesdames et Messieurs,

Comme une partie d'entre vous le savent déjà, l'Association Long André Renens souhaite mener des ateliers d'autoconstruction de vélos de transport à UniverCité. Des informations détaillées sur le projet figurent à la page www.fixme.ch/wiki/Long_Andre.

Avant de passer, cet automne, au premier atelier de 3 autoconstructeurs-trices, nous avons besoin de 3200 CHF pour acheter le matériel suivant :

- outils : 450 CHF
- prototype : 2500 CHF
- surplus lors de la première commande : 250 CHF

Des fonds supplémentaires, notamment pour défrayer les encadrants, sont également bienvenus.

Nous pensons que notre projet concorde avec l'esprit du fonds pour le développement durable. En effet, pour reprendre les objectifs du fonds :

1. Contribution à la réduction de la consommation d'énergie : L'impact du kilomètre parcouru par un kilogramme transporté, en terme d'énergies non-renouvelables, est évidemment bien inférieur en vélo de transport qu'en voiture. Ceci a été quantifié pour le transport de personnes dans le contexte de vélos « standards »¹. Pour les vélos de transport, l'effort pour réaliser une telle quantification serait également envisageable (nous en avons les compétences). Le projet européen actuel CycleLogistics se base d'ailleurs sur

1. http://www.newride.ch/franz/documents/Factsheets/Mobilite_electrique_Juli_2012.pdf

une hypothèse d'émissions nulles pour le transport de marchandises par vélo de transport².

2. Sensibilisation de la population à la problématique énergétique : Sur une chaussée dominée par la voiture, de tels véhicules sont visibles. Il est notamment possible d'y inscrire des textes ou motifs.

3. Développement (soutien) du recours à des énergies renouvelables : Le caractère renouvelable d'une partie considérable des énergies développées lors de l'utilisation de vélos de transport est lui aussi évident : force musculaire et/ou assistance électrique, si elle existe. Le courant du réseau est en effet au moins en partie communément considéré renouvelable. Le recours à des énergies renouvelable est d'autant plus incité par un tel moyen de transport que son alternative est en général une voiture à essence. L'esprit du projet entend également renforcer l'aspect du *recours* aux énergies renouvelables, en mettant à disposition du public des véhicules fiables.

Ainsi, nous sollicitons la bienveillance de la Commission sur quatre sujets :

1. Nous souhaitons être considérés équivalent à un **concessionnaire agréé pour les subventions VAE**. Si des conditions que nous ne remplissons pas encore existent, nous aimerions en être informés
2. Nous demandons si une **subvention à la construction d'un Long André par un(e) habitant(e) de Renens** serait envisageable :
 - en tant qu'acte en faveur du développement durable/de la promotion de la mobilité douce
 - pour promouvoir autant les vélos de transport avec que sans assistance électrique : l'ajout d'une assistance électrique coûtant en général autour de 1500 CHF, la subvention de 400 CHF représente environ 27 % du coût de ce dispositif (à préciser). Si nous facturons entre 1600 et 2100 CHF la construction d'un véhicule sans assistance électrique, un même rapport de subvention donnerait 425 à 560 CHF de subvention (donner un pourcentage plutôt qu'un montant semble mieux convenir).

Cette éventuelle subvention s'inspire notamment des suivantes, existantes :

- subvention de 100 CHF par remorque de vélo
 - subvention de 250 CHF pour participation à un cours de formation continue (organisé par des associations ou institutions reconnues dans le domaine des économies d'énergie et des bonnes pratiques environnementales) pour concierges ou responsables techniques de bâtiment.
3. Nous sollicitons une **subvention** exceptionnelle allouée à ce que décrit la directive 2015 comme des **mesures incitatives permettant le développement de la mobilité douce**. Cette subvention, selon la directive 2015, couvre *100% des coûts, mais au maximum 5000 CHF/dossier* et est *limitée à des actions situées sur le territoire communal (projets pilotés par l'Administration communale)*. Il serait aussi envisageable de classer cette subvention demandée comme une *subvention pour des publications pour le développement durable* (couverture de 100% des coûts). En l'occurrence, la documentation

2. http://cyclelogistics.eu/docs/111/D6_9_FPR_Cyclelogistics_print_single_pages_final.pdf

« opensource » de marche à suivre de fabrication constitue une *publication pour le développement durable*.

4. Nous nous portons volontiers candidat au **prix du développement durable de la Ville**. Puisque ce prix *récompense un projet déjà réalisé*, nous aimerions savoir à partir de quel moment nous serions éligibles.

Le projet Long André, si concluant de notre point de vue, pourrait ouvrir la voie à d'autres réalisations dans le même esprit *constructif* d'UniverCité :

1. **Autres produits** : véhicules, remorques, composants, produits ayant trait à d'autres domaines que les moyens de transport (notamment thermique), etc.
2. **Autres services** : pendant *utilisation* (système de partage), pendant *entretien et maintenance*, création d'une entreprise rennaise active dans les véhicules à pédales, etc.

Vous remerciant de l'attention prêtée à notre requête, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Léonard Favre
ingénieur HES
Président

Jean Sténuit
ingénieur EPL
Secrétaire

Mathias Pernet
ingénieur EPF
Membre